

# 17e Session de l'Assemblée générale de l'UICN San José, Costa Rica, 1er au 10 février 1988

## 17.50 CONSERVATION DU GRAND PANDA

RECONNAISSANT que le grand panda *Ailuropoda melanoleuca*, est une espèce endémique de la Chine et qu'elle présente depuis plus d'un siècle un grand intérêt pour la recherche biologique ;

FELICITANT le gouvernement de la Chine de l'attention considérable et des ressources financières importantes qu'il a accordées à la conservation du grand panda ;

NOTANT que le grand panda est une espèce exceptionnellement connue des populations du monde entier et que, du fait de son utilisation comme symbole du Fonds mondial pour la nature (WWF), il incarne maintenant pour les gouvernements et peuples de la planète l'idée universelle de conservation de la faune ;

CONSCIENTE du fait qu'il existe peut-être moins de mille grands pandas à l'état sauvage et une centaine en captivité, chiffres critiques pour la survie de L'espèce ;

DECIDANT que tout devrait être fait pour éviter l'extinction du grand panda ;

L'Assemblée générale de L'UICN, réunie du 1er au 10 février 1988 à San José, Costa Rica, pour sa 17e Session :

1. FELICITE le gouvernement de la République populaire de Chine des lois et règlements sur la faune assurant la protection du grand panda et de la création de réserves destinées à préserver l'environnement naturel du grand panda.
2. ENCOURAGE VIVEMENT le gouvernement de la République populaire de Chine à répondre à la préoccupation mondiale croissante que suscite la survie du grand panda en adoptant et en appliquant dans sa totalité et aussi rapidement que possible, un plan complet de conservation de L'espèce, qui prévoit de faire appel à toutes les ressources scientifiques, techniques et pédagogiques des instituts et universités de la République populaire de Chine.
3. RECOMMANDE EN PARTICULIER l'adoption d'un plan de conservation stratégique et tactique à long terme concernant le grand panda.
4. DEMANDE à tous les établissements et particuliers de la République populaire de Chine de coopérer à ce plan de conservation, de préférence sous une direction unique, afin que les mesures puissent être coordonnées et contrôlées le mieux possible pour préserver le grand panda dans son environnement naturel et pour garantir que tous les animaux en captivité contribuent au maintien et au renouvellement de la population de grands pandas dans son ensemble.
5. INVITE instamment le gouvernement de la République populaire de Chine à prendre des mesures pour permettre la réadaptation rapide à la nature des pandas retirés, pour leur sauvegarde, d'habitats temporairement ou définitivement dégradés.
6. DEMANDE INSTAMMENT que toutes les organisations et institutions détenant actuellement des grands pandas coopèrent sans réserve de manière à insérer ces animaux dans un programme international d'élevage en captivité et que toutes les organisations gouvernementales et intergouvernementales concernées facilitent l'échange de spécimens en captivité dans ce but.
7. RECOMMANDE aux autorités compétentes et scientifiques concernés de la République populaire de Chine, en consultation avec des groupes internationaux de conservation et des associations de parcs zoologiques de plusieurs pays, d'étudier les effets d'autres activités impliquant les grands pandas et ne contribuant pas directement à la conservation de L'espèce,

# **17<sup>e</sup> Session de l'Assemblée générale de l'UICN San José, Costa Rica, 1<sup>er</sup> au 10 février 1988**

notamment les présentations temporaires au public et, jusqu'à ce que les problèmes posés soient résolus, de faire preuve de la plus grande prudence avant de conclure de nouveaux accords de prêt.

8. RECOMMANDE EN OUTRE aux scientifiques et autorités gouvernementales de la République populaire de Chine, compte tenu des effectifs réduits de L'espèce, d'examiner spécialement la proposition de lier strictement toute présentation de grands pandas à un programme international d'élevage en captivité, et de faire en sorte que ces présentations soient pleinement compatibles avec ce programme.
9. PREND ACTE ET SE FELICITE des efforts déployés par le WWF, le Wildlife Conservation International - New York Zoological Society, la Zoological Society of London, notamment, pour aider à la conservation du grand panda en fournissant une expertise et un appui financier à leurs collègues et établissements de la République populaire de Chine.
10. CONVIENT de se tenir prête avec ses organisations membres et le WWF pour aider, dans la limite des ressources disponibles, les autorités concernées de la République populaire de Chine à mettre en œuvre un plan complet de conservation du grand panda, y compris pour la conception et la réalisation des recherches nécessaires, la fourniture de conseils sur la gestion des parcs et réserves, la coordination de programmes de reproduction en captivité, l'établissement et la gestion d'un livre international des origines, et la mise au point de projets d'éducation du grand public.